



CAHIER D'ACTEUR

FNE SAVOIE





CAHIER D'ACTEUR

FNE SAVOIE

Présentation de l'acteur :

France Nature Environnement Savoie est une association loi 1901, agréée pour la protection de la nature. L'association a pour but la protection de la nature et de l'environnement dans toutes ses composantes sur le territoire du département de la Savoie. Cela concerne notamment le patrimoine naturel (milieux, espèces et ressources naturelles), les sites urbanisés, industriels ou agricoles, les paysages, etc. (art 2 des statuts).

FNE Savoie n'a pas eu la possibilité d'assister aux réunions publiques et ateliers et souhaite par cette contribution donner son avis.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASCENSEUR VALLÉEN DOIT RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

Résumé de la contribution sur la concertation sur le projet d'ascenseur valléen de la Grande Plagne :

Cette concertation avec la CNDP comme garant arrive trop tardivement mais elle a cependant le mérite d'exister.

FNE Savoie est favorable à cet ascenseur valléen si plusieurs conditions sont remplies :

- Il ne doit pas se contenter de décarbonner les transports sur une dizaine de Km de route. Au titre de l'héritage olympique, les bonnes pratiques de transports devraient perdurer ensuite. Une vraie réflexion autour du transport et des parkings doit être engagée à l'occasion de cet ascenseur.

- Concernant les espèces protégées, une demande de dérogation à la protection ou même de destruction d'espèces protégées sera déposée. FNE Savoie veillera à ce que cette réglementation soit respectée au même titre que la suivante ci-dessous.

- Certaines zones humides seront affectées par le projet. Le Conseil National de Protection de la Nature sera saisi pour qu'il confirme la Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur du projet. En cas d'avis défavorable du CNPN, l'autorisation de réaliser l'ascenseur ne devra pas être donnée.

CONTACT

Nom acteur : FNE Savoie

Adresse : 26 passage Sébastien Charléty – 73000 Chambéry

Téléphone : 04 79 85 20 03

Mail : savoie@fne-aura.org

CONTRIBUTION SUR LE PROJET

Concernant l'opportunité du projet

Notre association a consulté le dossier de concertation de la Solideo sur le projet d'ascenseur de La Grande Plagne sous l'égide de la CNDP.

Une telle concertation est prévue pour que les habitants et acteurs du territoire puissent donner leur avis sur les projets liés aux JOP 2030 et en particulier sur leur opportunité. Cette concertation, avec la CNDP comme garant, arrive donc trop tardivement. C'était au moment du dépôt de la candidature des « Alpes Françaises » à l'organisation des JOP 2030 qu'il aurait fallu poser la question d'opportunité de cet ascenseur, comme le recommande la convention d'Arrhus.

Cette concertation avec la CNDP a cependant le mérite d'exister et nous apprécions qu'elle se fasse avec la CNDP, contrairement à celle sur l'ascenseur valléen Bozel-Courchevel pour laquelle la préfète de Savoie a refusé la participation de la CNDP demandée par FNE Savoie et Vivre en Tarentaise.

L'UTN Liaison câblée entre la gare d'Aime et La Plagne Centre

Elle a été inscrite au SCoT Tarentaise Vanoise. Notre association avait été consultée lors de l'élaboration de ce SCoT en 2017. FNE Savoie (dénommée FRAPNA Savoie à l'époque) avait écrit dans sa déposition : *« Nous ne sommes pas défavorables, à ce stade, aux 3 projets de liaison par câble (Bozel – Courchevel – Aime la Plagne– Seez La Rosière) qui paraissent être une solution à retenir pour l'amélioration des déplacements (bouchons évités, faible consommation d'énergie, parkings réduits en station...) »*

FNE Savoie est favorable à cet ascenseur valléen si plusieurs conditions sont remplies, compte tenu de la fréquentation

touristique actuelle et des nuisances liées aux déplacements

Conditions et fonctionnement de l'ascenseur valléen pour qu'il réponde pleinement aux préoccupations environnementales actuelles.

Il ne doit pas se contenter de décarbonner les transports sur une dizaine de Km de route.

Le bilan carbone d'une station de ski est lié à plus de 60 % aux moyens de transports pour y arriver.

Ce projet ne doit pas seulement remplacer partiellement l'utilisation de la voiture entre Aime, La Roche et La Plagne Centre, il doit être plus vertueux et être l'occasion d'améliorer bien plus ce bilan carbone, en se proposant d'être un complément simple d'utilisation à ceux qui prennent le train pour venir au ski. Ce faisant, une partie des visiteurs serait incitée à prendre le train plutôt que la voiture.

Le dossier précise qu'il « vise à encourager la mobilité ferroviaire nationale et régionale des clients individuels en séjour et à la journée ».

Nous insistons sur ces aspects de la réalisation de l'ascenseur.

Pour y arriver, il serait nécessaire de :

- prévoir un parcours de mobilité simplifié depuis le domicile des visiteurs avec un billet unique et des navettes électriques cadencées à La Roche et à La Plagne Centre pour continuer vers les différentes stations de La Plagne.

- « récompenser » les clients vertueux arrivant en train à la gare d'Aime en leur offrant l'accès gratuit à l'ascenseur valléen, comme cela se pratique à Bourg Saint Maurice avec le funiculaire.

- faire prendre conscience à nos visiteurs de l'impact carbone d'un long trajet en voiture, bien plus important par rapport au train (sans parler de l'avion ou de l'hélicoptère...)

- depuis les capitales européennes et les grandes métropoles de France, proposer la mise en circulation de TGV ou train de nuit, en alternative à la voiture, pendant les pointes touristiques saisonnières. A défaut de possibilité par la SNCF d'organiser ces liaisons, nous demandons que le COJOP les organise, en prenant exemple sur la Compagnie des Alpes pour des liaisons qu'elle organise l'hiver sur Bourg Saint Maurice.

La feuille de route environnementale JOP 2030 va d'ailleurs dans ce sens :

- « 100 % des spectateurs accèdent aux sites et hébergements officiels en transports collectifs – zéro voiture individuelle (hors public à besoins spécifiques).
- zéro hélicoptère hors secours et sécurité. Tous les déplacements des athlètes et officiels seront décarbonés. »
- « Proposer des packages ticket +transport, vers et inter clusters, pour encourager la venue en transports collectifs bas carbone (ferroviaire /routier) »
- « 100% des tickets spectateurs seront liés à une proposition de transport bas carbone en fonction de l'origine des spectateurs dès le point d'entrée sur le territoire »

Au titre de l'héritage olympique, ces bonnes pratiques de transports devraient perdurer ensuite.

Il faudrait aussi que l'ascenseur valléen puisse non seulement transporter des passagers mais aussi une partie du fret destiné quotidiennement à La Plagne en camion.

Est-il prévu que l'ascenseur soit adapté pour pouvoir transporter aisément des marchandises, mises en palette ?

Nous estimons qu'un parking de 1000 places, tel qu'il est prévu, est beaucoup trop grand. Y a-t-il eu des études de déplacements le justifiant ?

Il est prévu un parking en silo, ce qui va nécessiter l'évacuation d'énormes

quantités de déblais lors de son creusement. Il est indispensable de prévoir déjà où seront évacués tous ces déblais, sachant que la Tarentaise manque cruellement de zones destinées à les entreposer. Il faudrait concasser et réutiliser sur place le maximum de roches extraites des terrassements. FNE Savoie est opposée à leur dépôts sur les domaines skiables comme cela s'est fait dans d'autres stations.

Véritable « aspirateur à voiture », ce parking au pied de l'ascenseur facilitera l'utilisation de la voiture par les touristes pour venir skier, entre autres, en leur évitant les problèmes de conduite sur les routes enneigées de la montée en station. Il risque de ne pas les inciter à changer leurs habitudes pour prendre le train plutôt que la voiture depuis leur domicile.

Il est important que des **navettes électriques cadencées à La Roche et à La Plagne Centre** puissent continuer vers les différentes stations de La Plagne et soient mises en place, en particulier aux horaires d'arrivée des trains à Aime.

De même, **les différents villages autour d'Aime doivent être reliés à la gare de départ par des navettes, électriques** si possible.

Concernant les espèces protégées, une demande de dérogation à la protection ou même de destruction d'espèces protégées sera déposée.

Certaines zones humides seront affectées par le projet.

Le CNPN sera saisi pour qu'il confirme la Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur du projet. En cas d'avis défavorable du CNPN, l'autorisation de réaliser l'ascenseur ne devra pas être donnée.

FNE Savoie veillera à ce que toute la réglementation sur ces deux sujets soit respectée.